

Dijon

Acte de mariage

Nicolas Adelon & Philiberte Sautray

4 février 1754

Le quatre février de l'année mil sept cent cinquante quatre, une seule publication faite le deux de février de ladite année au prône de la messe paroissiale de l'église Saint Michel de Dijon, sans aucune opposition, entre le sieur Nicolas Adelon maître perruquier à Dijon paroissien de Notre Dame, et Demoiselle Philiberte Sautray fille majeure, dispense accordée des deux autres publications par Monseigneur de dij(on) en date du trois février de la dite année ; vu aussi par nous la lettre reçue de Monsieur Carlet curé de Notre Dame en date du trois février de la dite année, vu la lettre reçue de Monsieur le curé de Chateauneuf, [et la] dispense accordée de Monseigneur l'évêque de Dijon de la légalisation de la dite lettre en date du trois février, ou il prévoit que le dit Sieur curé d[illisible] a publié aux prônes des messes paroissiales trois bans entre les dits futurs sans qu'ils se soit trouvé aucune opposition, les parties de part et d'autre. Par devant nous, je soussigné prêtre [illisible] de ladite église, ai donné la bénédiction nuptiale audit Sieur Nicolas Adelon avec la dite Demoiselle Sautray, ayant observé les cérémonies [prévues par] la Ste Église, en présence du Sieur Pierre Adelon chirurgien [illisible] et de Jeanne Vilye ses père et mère du contractant et demoiselle Froment veuve du sieur Sautray mère de la contractante, et ont été présents [au] mariage le sieur Jacques D\*\*\* , Pierre Rabi \*\*\* du contractant, le sieur Pierre Baptiste Dijot garde \*\*\* , le sieur François Adelon frere de ladite contractante tous soussignes.

Philiberte Sautray, Nicolas Adelon, Froment Sautray \*\*\*\*]

